

Le Montierois

AVRIL, MAI, JUIN 2025

☎ : 03.44.51.76.61

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>

Le beau temps étant de retour, les tontes reprennent, pour garder des rapports de bon voisinage, le rappel des heures autorisées par l'arrêté préfectoral.

Du Lundi au Vendredi 8h-12h et 13h30-19h30

Samedi 9h-12h et 15h-19h

Dimanche et jour férié 10h-12h

Informations sur la vie communale

• **Réunion de conseil du 8 Avril 2025 :**

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs décisions importantes ont été prises pour la commune. Voici un résumé succinct des points abordés :

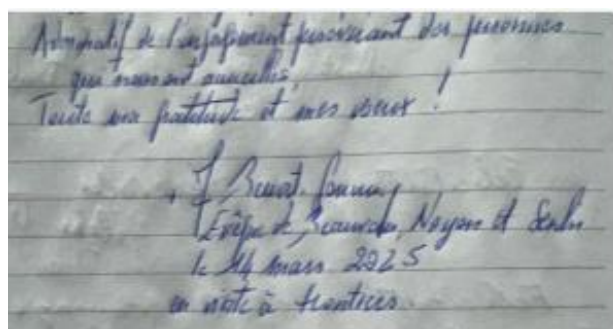
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 : Ces comptes ont été validés à l'unanimité par les membres du conseil.
- Vote des taxes locales 2025 : Sur recommandation du Trésor Public, la taxe sur les résidences secondaires passe de 10,01 % à 10,82 %. Les autres taxes restent inchangées.
- Vote des subventions : Les subventions aux associations locales ont été votées pour soutenir leurs initiatives.
- Budget primitif 2025 : Le budget prévisionnel pour l'année a également été adopté à l'unanimité.
- Pour l'année 2025, le conseil municipal a fixé le coût unitaire des colis destinés aux personnes âgées à 38 €. Un sondage est actuellement en cours auprès des habitants pour déterminer leur préférence entre un colis ou un bon d'achat.

Si vous avez 65 ans et plus n'hésitez pas à donner votre avis !

- Un carré militaire pour Montiers : une stèle sera prochainement posée afin de créer un carré militaire dans notre commune. Ce projet vise à honorer la mémoire de nos soldats et à offrir un espace dédié au recueillement.
- Création d'une bibliothèque derrière la mairie : Bonne nouvelle pour les amateurs de lecture ! Une bibliothèque sera bientôt aménagée derrière la mairie. Ce nouvel espace culturel permettra aux habitants de Montiers de profiter d'un lieu dédié aux livres et à la découverte.
- Les éoliennes : une position claire : La mairie de Montiers s'est alliée au refus exprimé par la région concernant l'augmentation du parc éolien. Cette décision reflète une volonté commune de préserver notre environnement et nos paysages locaux.

• Visite de Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin

Le vendredi 14 mars, Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin nous a honoré de sa visite en l'église de Montiers. Enthousiasmé par la synergie entre l'ASRESS et la Commune autour de l'église Saint-Sulpice, le Père Philippe Montier a souhaité que notre évêque fasse une halte pour découvrir cet édifice remarquable et échanger avec les principaux acteurs locaux.



Monseigneur l'Evêque a admiré la qualité des travaux réalisés sur l'édifice. Très attentif aux commentaires du Maire, du Président et des membres de l'ASRESS, sa visite s'est achevée par la prise de photos dont notre très belle église fut la vedette.

Les travaux de rénovation de l'église Saint-Sulpice ne pourront débuter qu'une fois le litige concernant les tuiles poreuses résolu. Ce dossier complexe est actuellement entre les mains des différents assureurs. Nous espérons une issue rapide pour pouvoir démarrer ce chantier essentiel.

• Embellissement de la commune



Avec l'arrivée du printemps, nous vous invitons à participer à l'embellissement de Montiers.

Ne jetez plus vos boutures, plantes, bulbes et vivaces ! Offrez-les à la commune qui saura les valoriser dans ses massifs fleuris.

Vous pouvez les remettre à l'agent communal ou les déposer directement en mairie. Ensemble, faisons rayonner notre village !

AGENDA

Du 2 avril au 29 octobre : ramassage des déchets verts



Le ramassage a lieu le mercredi matin. Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs fournis par le Plateau Picard et disponibles en mairie, **dans la limite de 5 sacs par foyer et par semaine.**

Les sacs sont réutilisables et un dispositif de récupération doit être prévu après la collecte pour éviter les envols (pierre, rangement...).

Sont concernés : les tontes, les feuilles mortes, les fleurs et plantes fanées, les tailles et petits branchages.



RAPPEL : Les bacs doivent être rentrés. Laisser les contenants des déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte est interdit et passible d'une amende. Cela entrave la circulation et peut poser des problèmes de salubrité. Cela concerne également les déchets verts.

Samedi 26 avril : Pâques

Les enfants de Montiers, âgés de 2 à 12 ans, sont invités à participer à une grande chasse aux œufs organisée sur le stade le samedi 26 avril à 14h. Après la chasse, chaque enfant pourra profiter d'un petit goûter convivial pour clôturer cet après-midi festif.

Inscription obligatoire : pensez à vous inscrire pour permettre une organisation optimale.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de joie et de gourmandise !

Jeudi 1^{er} Mai : Tour de l'Aronde

Départ : La Neuville Roy

Sens : La Neuville Roy – Montiers – Wacquemoulin – Moyenneville.

Par soucis de sécurité, il sera interdit de stationner l'après-midi rue des Vignes, rue de l'abbaye et rue des tournettes.

Mercredi 8 mai : Commémoration au monument aux morts

80^{ème} anniversaire du 8 mai 1945. A cette occasion, Raul Gamez Rodriguez, chanteur lyrique soliste, nous honorera de sa présence et fera raisonner la Marseillaise de sa voix d'or.

Le conseil municipal vous donne rendez-vous à **11h30 au monument aux morts** afin de rendre hommage à nos soldats morts pour la France. Une gerbe sera déposée par Monsieur le Maire.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

En cette journée nationale, Vous pouvez- si vous le souhaitez, **pavoiser votre maison ou balcon aux couleurs nationales.**

Dimanche 1^{er} juin – Brocante

La brocante annuelle de Montiers se tiendra le dimanche 1^{er} juin sur la place du village et la rue de Cambrai, de 7h à 17h.

Venez nombreux dénicher des trésors ou partager un moment convivial entre voisins !

Inscriptions scolaires pour la rentrée 2025/2026

Les enfants nés en 2022 et résidant dans le regroupement scolaire des Hirondelles (La Neuville-Roy, Wacquemoulin, Pronleroy, Légantiers, Montiers) feront leur rentrée en petite section en septembre 2025.

****Démarches****

1. Présentez-vous en mairie avec votre livret de famille avant le 19 avril pour inscrire votre enfant.
2. Envoyez un mail à l'école (ce.0601090J@ac-amiens.fr) précisant que vous avez effectué cette démarche, avec le nom, prénom et date de naissance de votre enfant.

Si vous choisissez une autre école hors regroupement scolaire, merci d'en informer également l'établissement par mail.

Une visite de l'école sera organisée un samedi matin pour rencontrer les enseignants et valider l'inscription auprès du directeur.

DIMANCHE 1^{er} JUIN – BROCANTE DU VILLAGE

Horaires : 7h-17h sur la place du village et la rue de Cambrai.

Pour les montiérois : 3m gratuit, 1€ le mètre supplémentaire.

Pour les extérieurs : 1€ le mètre.

Pas de professionnels.

Possibilité de restauration sur place.

Réservez dès à présent et ce jusqu'au 25 mai directement en Mairie le mardi aux horaires d'ouvertures ou déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes située à l'entrée de la Mairie.

Païement OBLIGATOIRE à la réservation

BULLETIN DE RESERVATION POUR LA BROCANTE du 1^{er} JUIN - Montiers

A rendre au plus tard le 25 mai

NOM et PRENOM :

Nombre de mètre :dont 3 mètres gratuits

Somme à payer : 1 € xmètres =

Par chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes de Montiers

Joindre une photocopie de votre carte d'identité et l'attestation dûment renseignée.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), né(e) le à

Département..... et demeurant code postal..... ville.....

déclare sur l'honneur vouloir participer au vide-greniers qui sera organisé le 1^{er} juin 2025 à Montiers 60190.

J'atteste également de ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature lors de cette année et de présenter à la vente uniquement des objets personnels usagés.

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque d'un montant de pour la réservation de mon emplacement.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à Montiers, le

Signature